



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Fédération des policiers et policières  
municipaux du Québec

# **MÉMOIRE**

## **EN FAVEUR DU MAINTIEN DU REGISTRE DES ARMES À FEU**

Présenté par

**la Fédération des policiers et policières  
municipaux du Québec**

à

**M. Jacques P. Dupuis,  
ministre de la Sécurité publique du Québec**

**Juin 2006**

# TABLE DES MATIÈRES

I-	INTRODUCTION.....	3
II-	ARGUMENTS EN FAVEUR DU REGISTRE ACTUEL CANADIEN DES ARMES À FEU .....	4
	▪ Le taux de décès par arme à feu a diminué.....	4
	▪ Le registre est utile et efficace .....	4
	▪ L’abolition du Registre des armes d’épaule va compromettre la sécurité du public et celle des policiers .....	4
	▪ Les coûts ne justifient pas l’élimination du Registre des armes d’épaule .....	5
IV-	CONCLUSION.....	9

# ANNEXES

## Communiqués de presse :

- 18 août 1999
- 5 décembre 2003
- 18 mai 2006

## Résolution de la FPMQ

## **I- INTRODUCTION**

Le 17 mai dernier, le ministre de la Sécurité publique du Canada, l'honorable Stockwell Day, a annoncé, entre autres, l'intention du gouvernement fédéral de supprimer le registre des armes d'épaule. La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) est contre une telle mesure et demande que le Registre canadien des armes à feu demeure dans sa forme actuelle, soit que tous les types d'armes à feu soient enregistrés.

En mars dernier, les membres de la Fédération, qui représente plus de 8 000 policiers et policières municipaux du Québec, ont adopté à l'unanimité une résolution demandant le maintien du registre des armes à feu, incluant les armes de chasse.

Depuis plusieurs années, la FPMQ milite en faveur du Registre canadien des armes à feu en appuyant les démarches de la Coalition pour le contrôle des armes à feu. Ainsi, dans un communiqué de presse du 18 août 1999, il est écrit : « Lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des policiers (ACP) qui se déroulera du 25 au 27 août prochains à Regina, il sera question de l'enregistrement des armes à feu. La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) participera à ces assises et entend maintenir son appui à l'enregistrement, ainsi qu'au contrôle des armes à feu. (...) La FPMQ est convaincue des effets bénéfiques de l'enregistrement des armes à feu et partage les arguments soulevés par l'ACP. »

Le 5 décembre 2003, lors d'une conférence de presse de la Coalition pour le contrôle des armes à feu afin de souligner le 8<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la loi C-68 et le 14<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie de l'École Polytechnique, l'ancien président de la Fédération, M. Yves Prud'Homme, s'était exprimé comme suit : « Les policiers constatent régulièrement les tragédies occasionnées par des armes à feu. Le massacre de l'École Polytechnique ne sera jamais oublié. Nous nous sommes battus pour cette loi et nous allons poursuivre nos efforts afin de la conserver. Cette législation est un outil important pour garder nos communautés sécuritaires. »

Plus récemment, le 18 mai 2006, la Fédération a participé à une conférence de presse organisée par la Coalition pour le contrôle des armes à feu et a dénoncé la volonté du gouvernement canadien de mettre fin au registre des armes d'épaule.

Dans ce bref mémoire, nous vous exposons les arguments en faveur du maintien du Registre canadien des armes à feu avec l'inclusion des armes d'épaule.

## **II- ARGUMENTS EN FAVEUR DU REGISTRE ACTUEL CANADIEN DES ARMES À FEU**

### Le taux de décès par arme à feu a diminué

Le taux de décès par arme à feu est à son plus bas niveau depuis trente ans. Quant au taux d'homicides avec carabine ou fusil de chasse, il a diminué de 50 % entre 1995 et 2003 selon Statistique Canada.

Au Québec, le nombre de décès par arme à feu est passé de 460 en 1990, à 206 en 2003. (Source : Bureau du coroner du Québec).

### Le registre est utile et efficace

Les policiers canadiens consultent le registre jusqu'à 6 500 fois par jour. Le registre a son utilité.

La loi actuelle représente un outil important dans nos efforts pour contrer le crime. Il est nécessaire d'exercer un contrôle sur TOUTES les armes à feu. L'octroi de permis réduit les chances qu'un individu dangereux ait accès à une arme. L'enregistrement des armes responsabilise les propriétaires. De plus, il diminue les chances que des armes légales soient vendues illégalement ou qu'elles soient entreposées de façon non-sécuritaire. Le système contribue aux enquêtes criminelles et permet de retirer les armes dans des situations dangereuses. Nos membres témoignent de plusieurs cas où le système a été utilisé dans le but de prévenir des actes criminels et pour soutenir des enquêtes. Par exemple, les policiers consultent le registre afin de déterminer le périmètre de sécurité à établir sur les lieux d'infractions, de veiller à l'application des conditions de remise en liberté, ou comme renseignement dans la planification d'arrestations et de perquisitions à risques.

Le Registre a préparé 6 190 affidavits pour appuyer des poursuites intentées relativement à des crimes liés aux armes à feu et à des procédures judiciaires. (Source : Centre canadien des armes à feu).

De plus, il est important de souligner que 90 % des propriétaires d'armes à feu détiennent un permis, soit plus de deux millions, et que 90 % des armes à feu sont enregistrées, soit plus de sept millions (Source : Coalition pour le contrôle des armes à feu).

### L'abolition du Registre des armes d'épaule va compromettre la sécurité du public et celle des policiers

Nous croyons que les changements proposés vont compromettre la sécurité du public et celle de nos policiers. Plus le policier obtiendra d'informations quant au calibre et au nombre d'armes à feu détenues par un suspect, meilleure sera sa position pour

effectuer efficacement son travail, et ce, dans l'intérêt de la sécurité du public et de sa propre sécurité.

Dans un document, la Coalition pour le contrôle des armes à feu écrivait : « Étant donné que les carabines et les fusils de chasse sont des armes que l'on retrouve le plus souvent dans les foyers, ce sont celles qui sont le plus souvent utilisées dans les cas de violence conjugale, suicide et accident. La moitié des policiers qui sont tués par arme à feu sont tués avec des armes longues. Dans de mauvaises mains, ces armes peuvent être aussi dangereuses que les armes de poing. Elles doivent donc être contrôlées de façon stricte.

De plus, soulignons le meurtre de la policière de Laval, M<sup>me</sup> Valérie Gignac, abattue avec une arme de chasse en décembre 2005.

### Les coûts ne justifient pas l'élimination du Registre des armes d'épaule

Les économies de 10 millions \$ que le gouvernement souhaite réinvestir pour combattre la criminalité sont utopiques. La nouvelle responsabilité de la *Loi sur les armes à feu* qui est transférée à la Gendarmerie royale du Canada occasionnera nécessairement une augmentation de ses coûts d'opération.

Il est intéressant de vous citer un extrait de la lettre de la sénatrice, l'honorable Lucie Pépin, publiée dans le journal *La Presse* du 27 mars 2006 : « Bien sûr, certains objecteront que des crimes sont toujours commis à l'aide d'armes à feu non-inscrites au registre, malgré les coûts encourus pour préserver celui-ci. Cela ne justifie cependant pas l'abolition du registre des armes à feu. Ce type d'argument équivaut à jeter le bébé avec l'eau du bain : viendrait-il à l'esprit de ces gens qui brandissent cet argument démagogique l'idée de suggérer que, comme les patrouilles autoroutières coûtent cher et que les policiers ne parviennent pas à remettre des contraventions à tous les automobilistes qui dépassent les limites de vitesse prescrites, il faille abolir les patrouilles autoroutières? »

Lors de la conférence de presse du 18 mai dernier, la présidente de la Coalition pour le contrôle des armes à feu, M<sup>me</sup> Wendy Cukier, s'est prononcée ainsi : « Éliminer l'enregistrement des carabines et fusils de chasse ne permettra pas d'épargner beaucoup d'argent : environ 10 millions \$ par an. Le contrôle des armes n'est pas viable si nous ignorons qui détient quoi. En même temps, la proposition d'enlever ou de rembourser les frais de renouvellement des deux millions de propriétaires d'armes (à 60 \$ chaque), pourrait coûter aux canadiens 120 millions \$ en revenu perdu. Les changements proposés n'ont d'autre but que d'apaiser le puissant lobby des armes. Ces changements vont compromettre la sécurité publique. »

### III- CONCLUSION

Toute personne qui conduit un véhicule doit détenir un permis. Si cette personne est propriétaire d'un véhicule, elle doit l'enregistrer. Pourquoi une personne possédant des armes à feu ne devrait-elle pas l'enregistrer, comme elle le fait pour son véhicule?

Certains prétendent que le fait de détenir un permis de possession d'armes à feu est suffisant et que l'enregistrement est superflu. C'est tout à fait faux. Un individu peut détenir un permis de possession d'armes à feu sans posséder une arme, tout comme le détenteur d'un permis de conduire n'est pas nécessairement propriétaire d'un véhicule. De plus, le permis de possession n'indique pas le nombre d'armes à feu détenues par l'individu, ni leur calibre, alors que l'enregistrement nous permet de le savoir.

En terminant, il ne faut pas oublier que la majorité de la population canadienne et québécoise appuie le Registre canadien des armes à feu. Selon un sondage Ipsos-Reid, les deux tiers des Canadiens et les trois quarts des Québécois interrogés étaient en faveur des mesures relatives au contrôle des armes à feu.

Ainsi que nous vous l'avons demandé dans notre résolution, nous vous enjoignons, Monsieur le Ministre, de faire pression auprès de votre homologue fédéral, l'honorable Stockwell Day, pour le maintien du Registre canadien des armes à feu.

### **Annexes**

#### Communiqués de presse :

- 18 août 1999
- 5 décembre 2003
- 18 mai 2006

#### Résolution de la FPMQ



# ANNEXES

Communiqués



## LA FÉDÉRATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC MAINTIEN SON APPUI À L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU

Anjou, le 18 août 1999 — Lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des policiers (ACP) qui se déroulera du 25 au 27 août prochain à Regina, il sera question de l'enregistrement des armes à feu. La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) participera à ces assises et entend maintenir son appui à l'enregistrement ainsi qu'au contrôle des armes à feu.

Alléguant les coûts élevés engendrés par l'implantation et l'administration de ce système, les opposants à l'enregistrement des armes à feu multiplient leurs démarches auprès des associations policières du Canada dont la FPMQ et l'ACP afin de les convaincre de retirer leur appui à la Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes. Ces organisations craignent que les montants d'argent investis dans le système d'enregistrement limitent les sommes d'argent accordées aux programmes de lutte contre la criminalité. La FPMQ mentionne que ce système n'a pas empêché le solliciteur général Lawrence MacAulay d'annoncer le 23 avril dernier des crédits de 115 millions de dollars pour la restructuration du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

La FPMQ est convaincue des effets bénéfiques de l'enregistrement des armes à feu et partage les arguments soulevés par l'ACP. L'enregistrement facilite les enquêtes criminelles permettant de retracer une arme à son propriétaire original. Il fait respecter les normes d'entreposage en responsabilisant les propriétaires. Il contribue à diminuer les ventes illégales d'armes à feu. Il permet aux policiers d'exercer des mesures préventives, par exemple, dans un cas de violence conjugale, le policier pourra savoir si l'individu possède une arme et ainsi la saisir à titre préventif. Il fournit des informations sur la présence, le nombre et le type d'armes à feu assurant ainsi la sécurité des policiers et des policières qui interviennent sur les lieux d'une infraction.

Le président de la FPMQ, M. Yves Prud'Homme, déclare : « L'enregistrement des armes à feu est primordial afin de protéger la population et les policiers contre d'éventuels accidents, drames familiaux et tragédies comme celles vécues récemment par nos voisins du sud où des armes à feu sont en cause. » Il ajoute : « Les groupes qui s'opposent à ce système devraient proposer des modifications pour l'améliorer au lieu de le combattre. »

M. Prud'Homme rappelle que l'Association des directeurs de police du Québec soutient également l'enregistrement et le contrôle des armes à feu.

La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec est un regroupement d'associations syndicales composées de policiers et policières municipaux de la province. Elle compte 130 associations membres incluant la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal. Elle représente plus de 8 800 policiers et policières dont 4 100 de la Communauté urbaine de Montréal. Depuis juin dernier, l'association porte le nom de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec.



# COALITION

pour le contrôle des armes / for Gun Control [www.guncontrol.ca](http://www.guncontrol.ca)

## Communiqué de presse

Quatorze ans après les meurtres de l'École Polytechnique, le combat pour le contrôle des armes se poursuit.

**(Montréal, le 5 décembre 2003)** La Coalition pour le contrôle des armes a souligné le 8 e anniversaire de l'adoption de la Loi C-68 et le 14 e anniversaire de la tragédie de l'École Polytechnique en rappelant à ses membres que le combat pour le contrôle des armes au Canada est loin d'être terminé.

Il y a 14 ans, un homme est entré dans une université montréalaise, a séparé les étudiantes des étudiants et a fait feu sur 24 personnes, tuant 14 femmes. Catherine Bergeron se souvient : « L'une d'entre elles était ma sœur. Depuis la tragédie, les familles des victimes se sont battues pour s'assurer que leur mort n'a pas été vaine. Nous avons œuvré dans le but de prévenir la violence faite aux femmes et pour faire en sorte que le Canada ait l'une des meilleures lois sur le contrôle des armes au monde. Personne n'a dit que ce serait facile. Et ce ne l'a pas été. Mais cela en a valu la peine. Cette loi est un monument à la mémoire de ma sœur, des autres femmes qui sont mortes ce jour-là et des victimes de la violence par arme à feu. »

Yves Prud'Homme, président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, affirme: « Les policiers constatent régulièrement les tragédies occasionnées par des armes à feu. Le massacre de l'École Polytechnique ne sera jamais oublié. Nous nous sommes battus pour cette loi et nous allons poursuivre nos efforts afin de la conserver. Cette législation est un outil important pour garder nos communautés sécuritaires. Cette dernière nous aide à faire en sorte que les individus qui posent un risque n'aient pas accès à des armes et elle nous aide également à combattre le trafic illégal des armes à feu. »

« Nous ne pouvons nous permettre de ne pas être vigilants lorsqu'il s'agit du contrôle des armes », croit Wendy Cukier, présidente de la Coalition. « Les résultats sont certainement encourageants. Quand nous avons commencé nos démarches, il y avait en moyenne 1 400 décès par arme à feu chaque année, il y en a maintenant 1 000; les armes à feu étaient le type d'armes le plus souvent utilisé dans les homicides conjugaux, cette tendance a drastiquement diminué. En 1989, 131 personnes ont été tuées à l'aide de carabines ou de fusils de chasse. L'an dernier, ces mêmes armes ont fait 32 victimes. La majorité des Canadiens et Canadiennes continuent à soutenir fermement les lois sur le contrôle des armes. En dépit de l'opposition bruyante, la plupart des propriétaires d'armes à feu possèdent un permis et ont enregistré leurs armes à feu. Même si nous avons des preuves que la Loi porte fruit et rend la société canadienne plus sécuritaire, nos adversaires ne seront satisfaits que si le contrôle efficace des armes est démantelé. Je dois dire que 2003 a été une des années les plus difficiles. Cela nous rappelle qu'il est important de demeurer vigilant. »

### Les propriétaires se conforment à la Loi

Malgré une opposition virulente, plusieurs obstacles et quelques faux pas, plus de deux millions (90 %) de propriétaires d'armes à feu possèdent maintenant un permis et plus de six millions d'armes (80 %) sont enregistrées. Bien que nos opposants continuent à mettre l'accent sur les personnes qui ne se sont pas pliées à la Loi, il est de plus en plus clair que celles-ci appartiennent à une bien faible minorité.

## La violence par arme à feu a diminué

Bien que la Loi n'ait toujours pas été complètement mise en œuvre, il y a tout lieu de croire que celle-ci fonctionne.

	1989	Maintenant
Nombre total de décès par arme à feu (homicides, suicides, accidents)	1 367	1 006 [1]
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu	218	149 [2]
Homicides commis à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse	131	32
Homicides de femmes à l'aide d'une arme à feu	74	32 [3]
Vols commis à l'aide d'une arme à feu	6 442	3 883

- Entre 1974 et 2000, les armes à feu étaient le type d'armes le plus souvent utilisé lors d'homicides conjugaux. Cette tendance a drastiquement diminué.
- Le nombre et le taux de décès par arme à feu sont à leur plus bas depuis les 30 dernières années.
- Les homicides commis avec des carabines et fusils de chasse ont connu une baisse dramatique. Les législations de Campbell en 1991 et de Rock en 1995 ont mis l'accent sur le renforcement des contrôles des carabines et des fusils de chasse.
- Le nombre d'homicides commis avec une arme de poing demeure constant (notamment à cause de la contrebande). La violence par arme de poing est demeurée relativement constante au cours des dix dernières années dans les grandes villes comme Toronto.
- Le taux de vols à main armée a diminué de plus de 62 % depuis 1992.

La Coalition pour le contrôle des armes est endossée par plus de 350 groupes oeuvrant tant dans le domaine communautaire que dans ceux de la prévention du crime, de la santé et des femmes. De plus, la Coalition compte plus de 12 000 individus membres.

-30-

### Pour plus d'information :

Professeure Wendy Cukier, Présidente de la Coalition pour le contrôle des armes – 416-766-4804 (English only).

Mme Leona Heilig, Coordonnatrice, Montreal Assault Prevention Center (Français et anglais) (Pour joindre Mme Heilig, veuillez contacter la Coalition pour le contrôle des armes au 514-725-2021).

M. Yves Prud'Homme, Président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (Français seulement) – 514-895-5034.

[1] 1999 est la dernière année pour laquelle des données sont disponibles.

[2] 2002

[3] 2001 est l'année la plus récente pour laquelle nous disposons de données.

# COALITION

for Gun Control / pour le contrôle des armes  
www.guncontrol.ca

**Montréal, le 18 mai 2006 : Les organismes québécois en sécurité publique promettent de se battre afin d'empêcher le gouvernement fédéral de démanteler le système de contrôle des armes à feu**

En réponse à la déclaration du premier ministre Harper de démanteler le système de contrôle des armes à feu, les principaux groupes québécois en sécurité publique et en santé publique promettent de se battre. Le gouvernement, cédant aux pressions du lobby des armes, a annoncé que sous peu, il allait simplement ignorer les propriétaires qui contreviennent à la loi et qui possèdent des carabines ou fusils de chasse qui ne sont pas enregistrés et renouvellera leurs permis. Harper a l'intention d'outrepasser le Parlement et d'introduire une amnistie dans la loi. Son ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day, a aussi annoncé que le budget du Centre des armes à feu canadien serait coupé par 10 millions de dollars en plus de promettre que les frais de renouvellement de permis des 2 millions de propriétaires d'armes canadiens seraient abolis ou remboursés, coûtant aux contribuables possiblement 120 millions de dollars. De plus, il a affirmé qu'il compte démanteler officiellement le système de contrôle des armes à feu à l'aide d'une nouvelle loi à l'automne. Étant donné le gouvernement minoritaire, il n'est pas certain qu'une telle loi sera adoptée.

**Denis Côté, président de la Fédération des policiers municipaux du Québec**, affirme : « La loi représente un outil important dans nos efforts pour contrer le crime. Il est nécessaire d'exercer un contrôle sur TOUTES les armes à feu. L'octroi de permis réduit les chances qu'un individu dangereux ait accès à une arme. L'enregistrement des armes responsabilise les propriétaires. De plus, il diminue les chances que des armes légales soient vendues illégalement ou qu'elles soient entreposées de façon non-sécuritaire. Le système contribue aux enquêtes criminelles et permet de retirer les armes dans des situations dangereuses. Nos membres témoignent de plusieurs cas où le système a été utilisé dans le but de prévenir des actes criminels et pour soutenir des enquêtes. Nous croyons que les changements proposés vont compromettre la sécurité du public et celle de nos policiers. »

« Les policiers de partout au pays consultent le système 5 000 fois par jour », soutient **Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de la ville de Montréal**. Lorsqu'une tragédie impliquant des armes à feu se produit, les gens demandent « Pourquoi ceci s'est-il produit? Que pouvons-nous faire? » Pour plusieurs d'entre nous, la réponse semble évidente : garder les armes à feu hors des mains d'individus dangereux. Dans les milieux ruraux, nous sommes témoins de plusieurs tragédies impliquant des carabines et fusils de chasse. Entre les mauvaises mains, ces armes sont tout aussi mortelles que les armes de poing. Le contrôle des armes ne constitue pas la seule et unique solution. Toutefois, il réduit les chances qu'une arme à feu soit utilisée à mauvais escient et que les armes légales soient détournées vers le marché illégal. L'objectif du gouvernement devrait être de renforcer le contrôle des armes à feu. Démanteler le système représenterait un recul. »

**Pierrette Michaud, de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)**, constate ceci : « Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de la loi, nous n'avons que des données circonstancielles. Toutefois, certaines sont d'intérêt. Le nombre d'accidents et de décès par arme à feu est, à ce jour, à son plus bas depuis les 30 dernières années. De plus, c'est au cours de la dernière décennie qu'on a pu constater une réduction marquée du nombre de vols, de suicides et d'homicides conjugaux avec arme à feu, ainsi que du nombre d'homicides avec carabine et fusil de chasse. Au Québec, on note une diminution encore plus importante que dans le reste du Canada. Les organismes en santé publique de cette province ont travaillé avec d'autres groupes pour faire en sorte que la loi soit mise en œuvre. En prévention des blessures et des décès, la loi sur les armes à feu fait partie intégrante des stratégies de santé publique. L'Association pour la santé publique du Québec s'est battue pour

que la loi soit adoptée et l'a défendue jusqu'à la Cour suprême du Canada. L'ASPQ appuie toute initiative des politiciens québécois qui permettrait de maintenir ou d'améliorer le contrôle des armes à feu. »

« L'idée qui veut que les armes à feu ne soient un problème que dans les centres urbains est un mythe », de poursuivre **Robert Simon du Centre de prévention du suicide 02**. Je viens d'une région périphérique où le taux de possession d'arme à feu est élevé et où le suicide, particulièrement par carabine ou fusil de chasse, est un véritable problème. Au cours des dernières années, nous avons fait des efforts considérables pour que la loi soit utilisée efficacement et pour améliorer l'entreposage sécuritaire, par exemple. Nos efforts ont porté fruits. Dans notre région, tout comme dans le reste de la province, il y a eu réduction significative du nombre de suicides par arme à feu. Il ne fait aucun doute que le contrôle des armes sauve des vies. »

**Catherine Bergeron**, dont la sœur Geneviève a été assassinée lors de l'événement tragique survenu à l'École Polytechnique de Montréal (où 14 jeunes femmes ont perdu la vie), affirme : « 16 ans après le massacre et plus de 10 ans après l'adoption de la loi, il est incroyable que ce débat persiste toujours. La loi fonctionne. Soulignons qu'elle a contribué à la réduction du nombre de fémicides. »

« Dans le rapport de la vérificatrice générale, rien ne suggère qu'il existe d'importants problèmes avec le système, de conclure **Wendy Cukier, présidente de la Coalition pour le contrôle des armes et professeure à la Ryerson University à Toronto**. En fait, contrairement à ce qui a été dit (i.e. que la vérificatrice avait découvert des coûts additionnels), elle a confirmé que le système a coûté 1 milliard de dollar sur une période de 10 ans. Des permis ont été octroyés à 2 millions de propriétaires. 7 millions d'armes à feu ont été enregistrées. Désormais, le système coûtera environ 80 millions de dollar par année. Éliminer l'enregistrement des carabines et fusils de chasse ne permettra pas d'épargner beaucoup d'argent : environ 10 millions de dollar par an. Le contrôle des armes n'est pas viable si nous ignorons qui détient quoi. En même temps, la proposition d'enlever ou de rembourser les frais de renouvellement des 2 millions de propriétaires d'armes (à 60\$ chaque) pourrait coûter aux canadiens 120 millions de dollars en revenu perdu. Les changements proposés n'ont d'autre bût que d'apaiser le puissant lobby des armes. Ces changements vont compromettre la sécurité publique. »

Plus tôt cette semaine, plusieurs organismes nationaux, dont l'Association canadienne des Chefs de police, l'Association canadienne de la police professionnelle, la Canadian Federation of University Women et l'Association canadienne de santé publique, ont fait part de leurs inquiétudes. Plus de 40 groupes de femmes, dont la Fédération des femmes du Québec, s'opposent aussi au démantèlement de la loi. Le procureur général de l'Ontario a également promis de se battre.

-30-

**Pour plus d'information:**

André Fortin, Coalition pour le contrôle des armes (613) 612-2920

Anglais - Wendy Cukier (416) 766-4804

Martin Viau, Fraternité des policiers et policières de la ville de Montréal (514) 527-4161

Christine Beaulieu, Fédération des policiers municipaux du Québec (514) 356-3321

Tableau 1 – Nombre de décès par arme à feu par type, Québec, 1990-2003

Source: *Coroner du Québec*

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Suicides	344	304	302	292	297	279	294	291	294	259	221	205	188	166
Homicides	87	99	88	74	52	62	65	60	62	62	72	62	29	28
Accidents	15	11	12	8	9	3	5	9	4	7	4	7	4	10
Non-déterminé	14	11	14	16	5	3	3	1	2	3	9	5	3	2
Total	460	425	416	390	363	347	367	361	362	331	306	279	224	206

- En 1991, la loi C-17 a été adoptée. Elle a rendu plus rigoureux le processus de vérification pour les Autorisations d'acquisitions d'armes à feu (AAAF) et a amélioré les mesures d'entreposage.
- En 1995, la loi C-68 a été adoptée. Elle exige que tous les propriétaires détiennent un permis et que toutes les armes soient enregistrées.

**Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil général de la Fédération  
des policiers et policières municipaux du Québec  
tenue le 14 mars 2006 à l'Hôtel Loews Le Concorde de Québec**

**RÉSOLUTION R-038-06**

**ATTENDU QUE** depuis 1995, tous les types d'armes, y compris les armes de chasse, doivent être enregistrées au Registre canadien des armes à feu;

**ATTENDU QUE** le Registre canadien des armes à feu en direct offre aux policiers l'accès aux données sur les permis d'armes à feu et sur l'enregistrement;

**ATTENDU QUE** le Registre canadien des armes à feu aide les policiers à répondre efficacement aux appels pour prévenir les blessures et la criminalité, facilite les enquêtes menées sur des infractions liées aux armes à feu et aide les policiers à identifier les armes à feu perdues ou volées et à les rendre à leur propriétaire légitime;

**ATTENDU QUE** depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1998, un total de 1 107 821 armes à feu ont été exportées, détruites, neutralisées ou retirées du Système canadien d'information relativement aux armes à feu, ce qui permet d'assurer l'exhaustivité et l'exactitude des dossiers relatifs aux armes à feu au Canada;

**ATTENDU QU'**entre le 1<sup>er</sup> décembre 1998 et le 31 décembre 2005, un total de 16 554 permis d'armes à feu ont été refusés ou révoqués par les contrôleurs des armes à feu pour des raisons de sécurité publique;

**ATTENDU QUE** depuis son lancement le 1<sup>er</sup> décembre 1998, les agents de la paix ont interrogé le Registre canadien des armes à feu en direct plus de 5,1 millions de fois. Au cours du dernier trimestre, le système a été interrogé en moyenne plus de 5 000 fois par jour;

**ATTENDU** la volonté du gouvernement conservateur d'abolir le registre des armes de chasse;

**IL EST PROPOSÉ** par Denis Côté, président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

1. **QUE** la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec :
  - a) Demande que le Registre canadien des armes à feu soit maintenu;
  - b) Demande que tous les types d'armes à feu soient obligatoirement inscrits au Registre canadien des armes à feu;
  - c) Demande à l'Association canadienne de la police professionnelle de militer pour le maintien de l'obligation d'enregistrer tous les types d'armes à feu au Registre canadien des armes à feu;

- d) Demande au ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Jacques P. Dupuis, de faire pression sur son homologue fédéral pour le maintien du Registre canadien des armes à feu;

2. **QUE** la présente résolution soit transmise à :

- M. Tony Cannavino, président de l'Association canadienne de la police professionnelle avec copies conformes à :
  - M. Jacques P. Dupuis, ministre de la Sécurité publique du Québec;
  - M<sup>me</sup> Lucie Papineau, députée provinciale de Prévost et porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique;
  - M. Jean-Pierre Gariépy, président de l'Association des directeurs de police du Québec.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

Certifié conforme ce 28<sup>e</sup> jour de mars 2006

---

Denis Côté, président